

# Cure d'amaigrissement substantielle pour les cinq provinces wallonnes

## POUVOIRS LOCAUX Logement, environnement et santé transférés vers la Région

- Le gouvernement engage de nouveaux transferts et l'extinction du Fonds des provinces.
- La disparition de l'institution sera au centre des négociations après les élections.

L'inevitable détricotage des compétences provinciales subit un coup d'accélérateur en cette fin d'année : le gouvernement wallon MR-CDH a approuvé en première lecture le projet de décret qui formalise le transfert dans le giron régional de compétences importantes : le logement (on en parle depuis 2014), la promotion touristique, l'environnement et la santé. La Wallonie reprendra aussi à son compte le financement des zones de secours imposé aux budgets provinciaux à concurrence de 10 % du Fonds des provinces, ainsi que l'aide provinciale (5 % des investissements) à la restauration des édifices classés.

Le calcul effectué par Valérie

De Bue (MR), la ministre des Pouvoirs locaux, est simple : « L'idée est que ce transfert vers la Région et ses budgets provoque une extinction progressive du Fonds des provinces au terme de la période de transition, soit en 2021. Ce financement régional ne se justifiera plus puisque les politiques seront assumées directement par les deniers wallons. »

Le gouvernement wallon honore de la sorte un engagement pris dans la déclaration de politique régionale conclue à l'été 2017. Mais la procédure ne fait que débiter. Politiquement, le projet de décret devra être approuvé par le Parlement avant les élections régionales de mai 2019. Il faudra être attentif ensuite à l'accord de majorité qui adviendra après le scrutin : les (nouveaux?) partenaires assumeront-ils tout ou partie de cette réforme? Pousseront-ils le bouchon jusqu'à envisager la disparition de l'institution avant le scrutin provincial de 2024 ?

« Pour le MR en tout cas, la fin effective des provinces devra figurer dans la prochaine déclaration de politique régionale », as-

sure Valérie De Bue, à condition bien sûr que les libéraux soient à nouveau dans la majorité.

Dans les prochaines semaines, la ministre, l'administration wallonne et les provinces devront affiner les contours de la réforme : « Les provinces ont développé leurs compétences de manière très variable, explique la libérale. On ne peut donc pas organiser un transfert de manière linéaire. Pour les institutions, les locaux et surtout les agents, ce sera pratiquement du cas par cas. Nous allons donc engager un long travail d'identification des actions menées province par province et des agents qui y sont affectés. Il s'agira d'assurer la continuité des services rendus par ces institutions et par le personnel qui les offre. Il n'y aura pas de pertes d'emploi parmi les 10.000 agents. »

Valérie De Bue veut ainsi « arrêter des rumeurs qui circulent à dessein » : le transfert de compétences n'impliquera pas la disparition de services entiers. En outre, le giron provincial ne devient pas lamélique pour autant : des compétences sur l'agriculture, l'économie à travers notam-

ment les intercommunales, la culture ou le social restent aux mains du Hainaut, du Brabant, de Liège, de Namur et du Luxembourg. Surtout, l'enseignement provincial est maintenu en l'état.

A ce dernier sujet, les données de l'équation sont bien connues. L'enseignement relève de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui

rémunère d'ailleurs les professeurs dans les provinces. Un transfert de cette compétence n'est pas envisageable à ce stade : dépourvue de capacité fiscale, à l'inverse des provinces, la Fédération ne pourrait assumer la

charge des locaux, du matériel et du fonctionnement de ces écoles. Seule solution réclamée par les régionalistes : le transfert de l'enseignement vers la Région wallonne, ce qui équivaldrait à vider la Fédération de sa substance.

Ce scénario reste très hypothétique. Ce qui offre aux provinces la garantie d'une survie politique : l'élection du conseil, députations provinciales, capacité fiscale... Mais jusqu'à quand ? ■

ERIC DEFFET

### UN INCITANT FINANCIER

#### Donner l'envie aux communes de fusionner

Le paysage politique wallon ayant peur du vide, la diète imposée aux provinces est compensée par un souhait de voir émerger des expériences supracommunales. Les budgets provinciaux ont l'obligation de consacrer des moyens à ces projets de collaboration. La réflexion est en cours afin de savoir si la Wallonie reprendra également ce financement à son compte.

Mais le gouvernement MR-CDH veut aller plus loin : il va favoriser la fusion volontaire des communes. La Flandre est déjà passée par cette étape : elle compte désormais 300 communes contre 308 avant les dernières élections locales. Valérie De Bue s'apprête à défendre un projet de décret qui reprend à son compte l'incitatif financier mis au point au nord du pays.

La Wallonie assurera une reprise de dette au profit des entités qui envisageront de s'unir. Le montant maximal sera de 500 euros par habitant avec un plafond de 20 millions par entité fusionnée. Le montant total de l'opération ne pourra pas dépasser un budget de 100 millions. Les communes qui se montreraient intéressées devront se manifester avant le 1<sup>er</sup> mai 2023 afin que la noce soit effective pour le scrutin de 2024. La ministre est favorable à des consultations populaires préalables.

L'objectif est bien sûr de permettre aux plus petites communes d'atteindre une taille critique. En Wallonie, 26 % des communes comptent moins de 5.000 habitants et 60 % moins de 10.000 habitants.

E.D.

## réaction « Expier un crime que nous n'avons pas commis »

ENTRETIEN

**L**e socialiste Serge Hustache vient d'être reconduit à la tête du collège provincial du Hainaut. Il réagit aux annonces de Valérie De Bue et n'hésite pas à évoquer « un apartheid institutionnel ».

**Que pensez-vous de ce transfert de compétences au détriment des provinces ?**

*Nous avons toujours été ouverts à la discussion avec notre pouvoir de tutelle. Mais je déplore l'absence de concertation préalable. Et puis, permettez-moi surtout de penser que cette annonce relève de la gesticulation politique de la part du gouvernement wallon. Il faut afficher des résultats et pour cela,*

*on roule des mécaniques. On nous annonce la fin des provinces, mais je crois plutôt que tout cela illustre un phénomène connu : tout change pour que rien ne change, au fond...*

**Vous aviez déjà eu des mots très durs à l'occasion du vote du budget du Hainaut...**

*Oui, j'ai parlé d'« apartheid institutionnel ». Ces réformes ne visent que les provinces, personne d'autre. Avec le souci de les humilier, de les rendre responsables de leurs malheurs. Comme si elles devaient expier un crime qu'elles n'ont pas commis. Pour le budget 2019, on retire 6,9 millions au Hainaut, d'autorité. La réforme des aides à l'emploi APE exclut les provinces. Je demande pourquoi, on me ré-*

*pond que c'est comme ça... Il faut nous faire mal, c'est tout.*

**Quel impact concret, selon vous ?**

*Aucun gouvernement ne s'était comporté de la sorte, même quand Ecolo était au pouvoir. Selon nos calculs, 900 personnes subiront l'impact de ces transferts de compétences. Ces gens ne savent pas où ils travailleront, avec qui... Je préviens : une seule perte d'emploi équivaldrait à une déclaration de guerre. Nous serons aussi intransigeants sur le maintien de la qualité des services que les provinces offrent aujourd'hui. Quelle plus-value apportera un transfert ? Nous demanderons des garanties.*

**L'objectif du gouvernement est d'améliorer la lisibilité des politiques, de simplifier, de renforcer...**

*Voilà bien ce qui m'agace : il faut répéter que les institutions provinciales, comme l'Observatoire de santé du Hainaut par exemple, fonctionnent parfaitement...*

*Si cela ne marchait pas, je m'inclinerais ! Excusez-moi, mais pourquoi « foutre le bordel » dans un système qui fonctionne ? N'y a-t-il pas d'autres priorités alors que l'économie, les migrations ou le climat sont plus que jamais des enjeux essentiels ? ■*

Propos recueillis par  
E.D.